



Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

Délibération du conseil municipal
du 28 mars 2023 - N° D2023_20

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Absent excusé : 0

Dont 3 absents(es) ayant donné pouvoir :

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

GENOVA Antonio ayant donné procuration à LAURENSEN David

SCANU Stéphane ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 17 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane		x	LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio		x	VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline	x	
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOURD Denis	x		AZZOPARDI Karen	x				

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2023 :

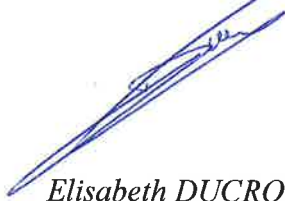
Associations	Subvention versée 2022	Proposition 2023
Associations sportives		
AMICALE PETANQUE VOUGY	1 250,00 €	1 250,00 €
IL GI DOJANG	1 000,00 €	1 000,00 €
TANGO VELOURS	500,00 €	500,00 €
TENNIS CLUB DU FAUCIGNY	1 250,00 €	1 250,00 €
US VOUGY	3 200,00 €	800,00 €
USEP BONNEVILLE	100,00 €	100,00 €
SKI CLUB MARNAZ-VOUGY	1 250,00 €	1 250,00 €
CIBLE DE L'ARVE	500,00 €	500,00 €
ASS PECHE LA TRUITE	500,00 €	600,00 €
ASSOCIATION CHASSE	500,00 €	500,00 €
PRESTIGE PONEYS	- €	500,00 €
TEAM PELLIER	- €	450,00 €
Associations en lien avec la scolarité		
AMIS DE L'ECOLE DE VOUGY	1 650,00 €	1 750,00 €
COLLEGE CAMILLE CLAUDEL	550,00 €	700,00 €
MFR BONNE	100,00 €	100,00 €
MFR Le Belvédère - SALLANCHES	- €	100,00 €
CMA (Chambre des Métiers de l'Artisanat)	300,00 €	350,00 €
Associations culturelles		
CONCORDANCE Ensemble vocal	8 500,00 €	4 500,00 €
COLIBRY - Chœur d'enfants	- €	1 500,00 €
PLAISIR DE LIRE DU FAUCIGNY	100,00 €	100,00 €
Association du Musée de l'Horlogerie et du décolletage	200,00 €	200,00 €
Autres associations		
COMITE DES FETES DE VOUGY	1 500,00 €	1 500,00 €
AMICALE LA DELAHAYE	500,00 €	500,00 €
ANCIENS AFN VOUGY-MARNAZ	500,00 €	500,00 €
JSP Marnaz-Scionzier	250,00 €	250,00 €
SECOURS EN MONTAGNE PAYS ROCHOIS	200,00 €	200,00 €
Protection Civile 74	100,00 €	200,00 €
LOUVETERIE (préservation de la vie animale)	200,00 €	200,00 €
TÉTRAS LIBRES (Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage)	- €	100,00 €
Opération Nez Rouge 74	250,00 €	250,00 €
Prévention Routière 74	- €	250,00 €
MUTAME SAVOIE MT-BLANC	78,00 €	78,00 €
SOUVENIR Français	150,00 €	150,00 €
Sponsoring particulier		
Aurore Pernollet - championne de vélo	7 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	25 178,00 €	27 178,00 €

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 21 mars 2023 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2023 tel que présenté dans l'exposé ci-avant pour un montant total de 27 178,00 € ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites au budget primitif 2023.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 074-217403120-20230328-D2023_20-DE

